

Executive Summary

Sondage de Pro Senior sur l'organisation administrative des activités en faveur des personnes âgées dans les communes du canton de Berne

L'évolution démographique dans le canton de Berne, où aujourd'hui plus d'un quart (27,6 pour cent) de la population résidente permanente a plus de 59 ans, avec une tendance à la hausse, rend la politique du 3^e âge et sa mise en œuvre plus importantes que jamais. Entre le 31 janvier et le 30 avril 2021, Pro Senior Berne, qui fait office d'intermédiaire entre la population âgée et les autorités communales ainsi que les spécialistes et organisations du 3^e âge, a lancé un sondage électronique afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'organisation administrative actuelle des activités en faveur des personnes âgées dans les communes bernoises. Le taux de retour de près de 80 % (79,35 %) est réjouissant. Il est ainsi possible de combler à l'aide de données actuelles – pour chacun des dix arrondissements administratifs – une lacune souvent exprimée.

Messages clés

Ces dix dernières années surtout, le canton a demandé l'élaboration de planifications communales du 3^e âge. Aujourd'hui, près des trois quarts (74 %) des communes ayant répondu disposent d'une telle planification.

Dans l'ensemble, on peut dire que **tout le canton** a plus au moins réfléchi à la politique et aux activités en faveur des aînés. Il n'y a pas de différences notables entre les réponses des différents arrondissements administratifs. Avec un pourcentage relativement faible de réponses aux questions posées, le Jura bernois se démarque néanmoins quelque peu des autres arrondissements administratifs. Cela s'explique par le fait que l'organisation «Jura bernois.Bienne» a assumé un rôle de coordination avec sa «Commission politique 3^e âge».

De manière générale, c'est le **conseil communal** qui est chargé de la mise en œuvre (60 %), assisté à (seulement) 16 % **d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur pour personnes âgées**. Au total, cela représente environ trois quarts (76 %).

- En ce qui concerne les coordonnatrices et les coordonnateurs pour personnes âgées, Biel/Bienne (38 %) et le Seeland (39 %) se distinguent par des chiffres plus de deux fois plus élevés que la moyenne cantonale.
- Dans 6 communes (2 %), il existe également un conseil ou une association des aînés. Leur nombre infime constitue une exception manifeste.

Le quart restant (24 %) a trouvé **d'autres solutions** et mandate l'une des instances citées plus bas. Seul l'arrondissement administratif du Haut-Simmental et Gessenay ne mandate pas d'autres instances. Les arrondissements administratifs de Berne-Mittelland (29 %), de Haute-Argovie (31 %) et de Thoune (35 %) se situent au-dessus de la moyenne.

- Dans de nombreuses communes, il existe une **commission sociale** qui examine à l'avance les affaires du Département des affaires sociales. Certaines communes disposent également de commissions spécialisées dans les questions des aînés. Selon les communes, le secteur stratégique est toutefois exclu de la compétence des commissions dont les tâches se limitent alors à la mise en œuvre purement opérationnelle de la politique du 3^e âge.
- Les **formes de collaboration** sont fortement ancrées dans les activités en faveur des personnes âgées, en particulier avec les églises et les sociétés d'utilité publique des femmes. De même, certaines communes voisines s'associent volontiers pour les activités en faveur des personnes âgées, surtout en ce qui concerne le service social, sans pour autant constituer formellement une région.
- 20 communes disposent de **centres de compétence** et 5 autres collaborent avec des associations d'aînés. Les 25 centres de compétence facilitent la collaboration entre les acteurs des activités en faveur des personnes âgées. Y sont le plus souvent représentées: des délégations des autorités politiques, des maisons de retraite/hôpitaux, du corps médical, des églises, de SPITEX et de Pro Senectute ainsi que notamment plusieurs séniors.
- Les regroupements en **régions** formelles sont nombreux. Ces régions se chargent en premier lieu des tâches stratégiques, alors que la mise en œuvre des planifications communales du 3^e âge incombe généralement aux communes affiliées. Certaines régions sont nées et ont grandi de la collaboration avec le programme Socius de la Fondation Age / Age Stiftung. 68 % sont membres d'une **conférence régionale**.

43 % des communes ayant répondu utilisent l'outil du **contrat de prestations** avec les instances mandatées ou les conférences régionales.

Là où la mise en œuvre des activités en faveur des personnes âgées est confiée à d'autres instances, ces dernières disposent le plus souvent de compétences: 83 % des instances mandatées disposent ainsi de compétences de mise en œuvre ou d'un droit de proposition au conseil communal et 69 % disposent même d'un propre budget. Dans la plupart des cas, l'instance mandatée assume des **compétences de mise en œuvre propres** ou d'un droit de proposition au conseil communal (83 %). Souvent, elle dispose également d'un **propre budget** (69 %). À l'exception du Jura bernois, la répartition au sein des arrondissements administratifs est assez équilibrée (compétence de mise en œuvre 71-100 %, budget 57-100 %)